



Lyon, le mercredi 14 décembre 2016

CAPA D'AVANCEMENT D'ECHELON DES CERTIFIES

L'avancement d'échelon va être examiné aujourd'hui selon des modalités qui ne seront sans doute plus les mêmes dès l'année prochaine. En effet, dès le 1^{er} septembre 2017, doivent entrer en vigueur de nouvelles carrières, restructurées qui répondent au moins en partie au décrochage qu'a connu notre profession par rapport aux autres catégories A de la fonction publique et qui réduisent dans leur nouveau déroulé le caractère inégalitaire des promotions d'échelon.

En effet, nous avons régulièrement mis en évidence lors des CAPA précédentes les inégalités qui existent et le sentiment d'injustice qui perdure chez nombre de nos collègues face au système d'évaluation existant et à ses conséquences. D'ailleurs, les documents que nous examinons aujourd'hui montrent à nouveau ces inégalités. Sans refaire de manière détaillée des analyses qui sont bien connues puisque nous élaborons ce travail statistique depuis plusieurs années, un exemple nous semble particulièrement parlant. Lors du passage du 5^e au 6^e échelon, quand normalement 30% des promouvables obtiennent le grand choix, c'est plus de 41% des promouvables de mathématiques qui passent au grand choix contre moins de 14% des promouvables d'anglais. Si l'écart est le plus important sur cet échelon, il est à noter que sur chaque échelon, entre ces deux disciplines, il est généralement de plus de 10 points. Sur un tel échantillon de collègues qui appartiennent à deux des plus grosses disciplines, il est impossible que de telles disparités soient le reflet de différences dans la manière de servir.

En ce sens, la suppression des trois rythmes d'avancement dans la classe normale (ancienneté, choix et grand choix) remplacés par un déroulement de carrière accéléré, calqué sur le rythme du choix, avec au plus deux ans d'écart sur tout le déroulé de la classe normale là où précédemment il pouvait être de dix ans sont des avancées qui vont réduire le caractère arbitraire et inégalitaire de l'évaluation. De la même façon, la mise en place des rendez-vous de carrière pour tous, à des moments fixes au moment de l'accès au 7^e échelon puis au 9^e échelon, est une garantie contre le caractère aléatoire des inspections.

Pour autant, si nous actons des avancées dans la future mise en place de ces mesures, l'évaluation reste connectée à la carrière et les disparités entre disciplines peuvent perdurer : le travail d'harmonisation mené par les corps d'inspection tout comme les progrès en terme de fréquence d'inspection n'ont pas été en mesure de gommer tous les déséquilibres. Nous rappelons ici notre exigence d'un avancement unique au rythme le plus favorable avec des inspections qui soient l'occasion d'échanges sur les pratiques et de conseils et non un moyen de « trier » et de classer les enseignants.